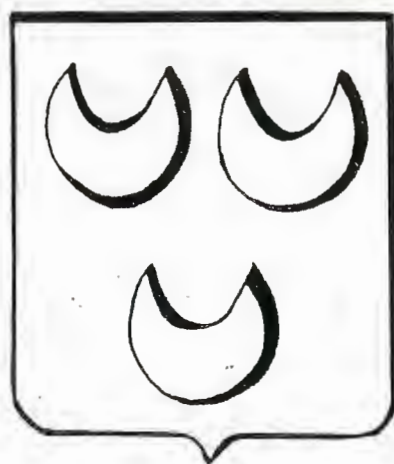
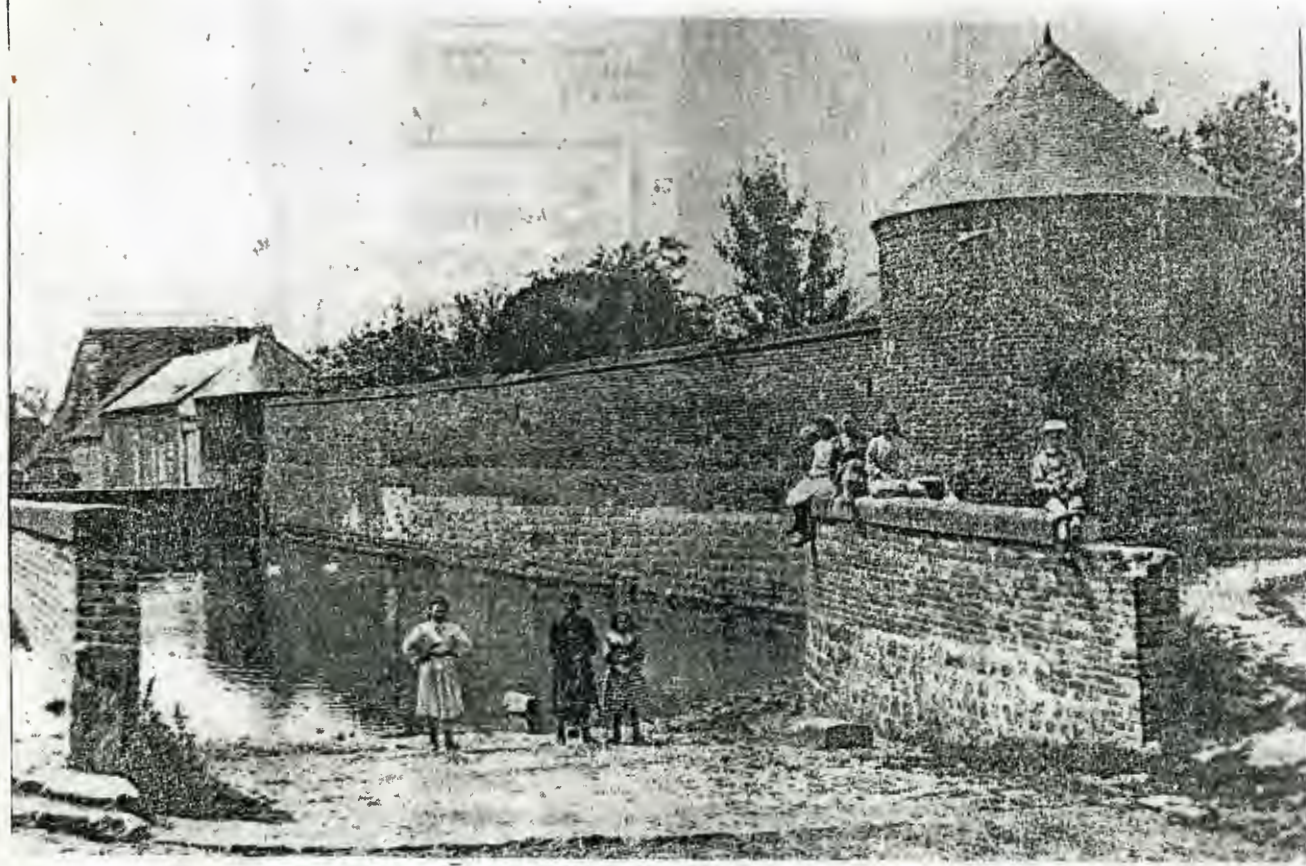


NUMERO 10



MAI 1989

FOREST



BULLETIN MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE

Chers Administrés,

Le 12 mars dernier, dès le premier tour de scrutin, vous avez élu, sans contestation possible, les 15 membres de la liste que je conduisais.

Votre confiance nous a énormément touchés. Nous vous en remercions bien sincèrement et nous essaierons de la mériter.

Aussi loin que l'on remonte dans les résultats des élections de FOREST, jamais une liste confrontée à une autre n'a obtenu un pareil succès.

En effet, tous les membres de l'actuel Conseil ont été élus avec un pourcentage important des suffrages exprimés, de 70 à 81 %.

Chacun de vous a fait sa propre analyse de ces résultats. Il existe certainement plusieurs raisons qui ont poussé les électeurs à voter ainsi massivement.

Pour ma part, je pense que les FORESIENNES et les FORESIENS ont apprécié la manière avec laquelle la majorité du Conseil sortant a géré les affaires du village durant les 6 dernières années.

Nous avons toujours fait passer les INTERETS COMMUNAUX avant les INTERETS PERSONNELS et nous n'avons pas eu peur de le dire, de l'écrire et de le signer.

Bien entendu, le Conseil nouvellement élu est bien déterminé à poursuivre les mêmes objectifs.

Comme par le passé, nous choisissons cette voie malgré les obstacles qui ne manqueront pas de s'élever de temps à autre.

Le 12 mars, une bonne partie de la population s'est réunie autour de nous. Nous souhaitons que ce cercle s'élargisse encore.

Nous vivons dans un beau village.

Chacun doit pouvoir y travailler.

Chacun doit pouvoir y vivre ...

Une FOREST

LE MAIRE



M. SANIEZ

LE PRIX DE L'EAU

A FOREST, le prix du mètre cube d'eau est de 1,43 F. C'est certainement le **prix le plus bas du département du Nord**. Dans les communes environnantes, ce prix dépasse souvent 5 F.

X X X

A cela, s'ajoutent 3 taxes. Nous n'y pouvons rien, vous le savez très bien. Le produit de ces 3 taxes doit être reversé **intégralement** aux 3 organismes que sont : l'Etat, l'Agence de l'Eau et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (S.I.A.N.).

Pour maintenir ce prix, il faut que **tous** les consommateurs mettent de la bonne volonté et en particulier :

1. **Signaler les fuites d'eau avant le compteur.**
2. **Signaler les compteurs en panne.**
3. **Protéger les compteurs contre l'eau et le gel.**
4. **Faciliter le travail du préposé aux eaux en maintenant le puisard dans des conditions acceptables de propreté.**
5. **Ne jamais effectuer un branchement sans l'accord du Président ou du Préposé.**
6. **Placer le puisard à l'entrée de la prairie pour faciliter le relevé ; éviter de le mettre près du bac à eau .**
7. **Payer la facture d'eau avant la date fixée ; il est toujours désagréable de réunir le Conseil Municipal et le Syndicat des eaux pour discuter des impayés signalés par Mr le Percepteur de LANDRECIES. En aucun cas, nous ne pouvons annuler la dette. Nous proposons exceptionnellement le paiement en 2 ou 3 mensualités. Le S.I.D.E.N. coupe l'eau dès le 2e avertissement. Faudra-t-il aller jusque là ?**

X X X

Lorsqu'un compteur est signalé en panne ou indique une consommation fantaisiste, nous fixons obligatoirement un **FORFAIT** :

- . soit en fixant un volume (en se référant par exemple à une famille composée du même nombre de personnes).
- . soit en reprenant la consommation de l'année précédente quand elle paraît normale.

X X X

De ce fait, nous avons très peu de réclamations (une ou deux par an pour FOREST et CROIX) et très, très peu d'impayés. Chacun est bien conscient qu'il faut **payer l'eau !**

X X X

Pourtant, il y a quelques jours, un abonné a contesté (couple + 4 enfants). Il a mis cette affaire sur la place publique. Par pudeur, je tairai son nom, mais je veux tout de même rétablir la vérité.

Cette maison possède 2 compteurs.

- le 1er indique le même indice depuis 3 ans (donc pas de consommation).
- le 2e a marqué en 86 : 5m3
en 87 : 2m3
en 88 : 1m3

soit 8m3 d'eau en 3 ans pour une famille de 6 personnes.

- D'après nos relevés, un couple consomme de 50 à 100 m3/an.
un couple et 2 enfants de 100 à 150 m3/an.
un couple et 4 enfants de 150 à 200 m3/an.
- Pour ne pas exagérer, nous avons fixé un forfait de 100 m3 pour la seule année 1988.
- La famille conteste et prétend qu'elle n'a consommé qu'un seul m3 d'eau en une année !
- Quand les uns ne paient pas, ce sont les autres qui paient à leur place !

COMMUNE DE FOREST en CIS

ELECTIONS MUNICIPALES DU 12 MARS 1989.

1er TOUR DE SCRUTIN

Inscrits	:	346
Votants	:	331
Nuls	:	4
Exprimés	:	327
Majorité absolue	:	164

ONT OBTENU :

1.	Mr SANIEZ Maurice	266 voix	ELU
2.	Mr RAVERDY René	265 voix	ELU
2.	Mme AZAMBRE Monique	265 voix	ELUE
4.	Mr WANECQUE Jean-Michel	261 voix	ELU
4.	Mr KLUR Didier	261 voix	ELU
6.	Mr DUBOIS Denis	254 voix	ELU
7.	Mr OBLED Benoît	251 voix	ELU
8.	Mr FONTAINE Didier	248 voix	ELU
8.	Mr MARIN Jean-Maurice	248 voix	ELU
10.	Mr LEDIEU André	247 voix	ELU
11.	Mr LEGRAND René	245 voix	ELU
12.	Mme LEDIEU Thérèse	243 voix	ELUE
13.	Mr BUQUET Michel	238 voix	ELU
14.	Mr BLOTTIAUX Christian	237 voix	ELU
15.	Mr BLOTTEAU René	228 voix	ELU
16.	Mr PRUVOT Bernard	68 voix	
17.	Mr BARBIEUX Amédée	67 voix	
18.	Mr OBLED Jean-Paul	66 voix	
19.	Mr DRUESNE Philippe	64 voix	
20.	Mr MERCIER Bernard	61 voix	
21.	Mr LEGAT Etienne	59 voix	
22.	Mr ARSA Constant	58 voix	
23.	Mr BRIATTE Gérard	55 voix	
24.	Mr BRACQ Bernard	53 voix	

LE CENTRE AERE

- Les enfants sont encadrés par un Directeur titulaire du B.A.F.D., de moniteurs non diplômés (50%) et de moniteurs titulaires du B.A.F.A. (50%)
- Les moniteurs et les monitrices doivent avoir **18 ANS** révolus au 1er juillet 1989.

X X X

- Les moniteurs seront choisis de préférence parmi les jeunes de la Commune qui en auront fait la demande.
- Si les demandes étaient plus nombreuses que les postes disponibles, il serait procédé à un **TIRAGE AU SORT** en présence des intéressés.
- Les jeunes gens et les jeunes filles non retenus verraient leur demande examinée l'année suivante en priorité.
- De ce fait, à partir de l'année prochaine, pour donner une chance égale à tous, chaque moniteur ou chaque monitrice ne sera employé qu'une seule année (sauf si le nombre de demandes est inférieur au nombre de postes à pourvoir).

X X X

Il est dans l'intérêt des jeunes qui veulent encadrer le Centre aéré, plusieurs années de suite, de faire un stage pour obtenir le B.A.F.A. ; de plus, ils seront mieux rémunérés.

Ce stage est à la charge des demandeurs ; mais les Caisses d'Allocations Familiales le subventionnent en partie. La Commune de FOREST participera financièrement si le jeune signe un contrat de deux ou trois années.

X X X

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, adressez vous à l'un des deux responsables.

Ch. BLOTTIAUX - D. DUBOIS



1789

Arvis aux
Citoyens et Citoyennes
de Forest en Cis
et des environs.



1989

De par la volonté du peuple et par
ordre du Comité d'Animation Culturelle
Chacun est invité à participer activement

Le Samedi 10 Messidor An 196 à la

Grande Soirée Révolutionnaire Qui
Débutera dans la Grange de l'Hôtel de la Couronne

20^h30 Spectacle Théâtre, Lumière et Son avec
La Groupe du Bimberlot de Le Quesnoy

22^h00 Défilé Patriotique en Costumes avec
Les Lucioles Révolutionnaires

23^h00 Final : Grand Feu Musical du Bicentenaire

Dimanche 11

Fête Foraine sur la Place

15^h00 Match de Football

17^h00 Concert en Plein Air suivi d'un Vin d'honneur



PENDANT L'ELECTION

DU MAIRE

ET DES ADJOINTS



LE BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE

- Chaque Commune Française fêtera au cours de l'année 89, le 200ème anniversaire de cet évènement capital.
- A FOREST cette commémoration aura lieu

le SAMEDI 10 JUIN

- La ducasse, prévue initialement le 18 juin, est avancée d'une semaine, et cela pour éviter qu'elle ne coïncide avec les ELECTIONS EUROPEENNES et les CONFIRMATIONS.

X X X

SAMEDI 10 JUIN

Dans l'après-midi, à l'école :

- . La Révolution Française : exposition présentée par les élèves de la classe de Mr PETIT.
- . Exposition de travaux d'élèves.
- . Vente de pâtisseries.
- . Remise des dictionnaires aux élèves admis en 6è.
- A 20 heures 30 : dans la grange de l'Hôtel de la Couronne
 - . Spectacle théâtral : les comédiens interprètent 7 tableaux représentant chacun "un moment de la Révolution" tant au niveau national qu'au niveau local.
- Défilé costumé
- Grand feu d'artifice musical.

X X X

DIMANCHE 11 JUIN

X X X

- A 15 heures : match de football.
- A 17 heures : concert sur la place.
- Vin d'honneur à la Salle des fêtes.
- MANEGES dès le samedi après-midi..

X X X

Nous remercions Mme et Mr Gabriel HENNIAUX qui mettent à notre disposition leur grange.

Le nombre de places est forcément limité (moins de 200). Pour la bonne organisation de ce spectacle, les billets d'entrée sont en vente à la mairie à partir de ce jour, au prix de 20 F (les enfants de FOREST, actuellement scolarisés dans une école primaire ne paieront pas)

X X X

Ce spectacle, de grande qualité sera présenté uniquement à FOREST ce 10 juin et au QUESNOY un peu plus tard.

X X X

VENEZ VITE RETIRER VOS BILLETS D'ENTREE,

LE COMITE D'ANIMATION
CULTURELLE.

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Séance du 19 mars 1989

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Tous les membres nouvellement élus, sont présents à l'exception de Mme AZAMBRE Monique, excusée, qui a donné un pouvoir écrit à Mr DUBOIS Denis.

X X X

1. Election du Maire :

- Mr OBLED Benoît, doyen d'âge, préside la séance.
- Un seul candidat : Mr SANIEZ Maurice.
- Après un vote à bulletin secret, Mr SANIEZ est élu au 1er tour de scrutin **MAIRE** de FOREST.

2. Election du 1er Adjoint :

- Mr SANIEZ prend la présidence.
- Un seul candidat, Mr FONTAINE Didier.
- Après un vote à bulletin secret, Mr FONTAINE est élu au 1er tour de scrutin **1er ADJOINT** responsable de la **PROPRETE DU VILLAGE** :
 - . Propreté des rues, ruelles, trottoirs, talus, fleurissement.
 - . Taille des haies, échardonnage.

3. Election du 2e Adjoint :

- Un seul candidat, Mr BLOTTEAU René.
- Après un vote à bulletin secret, Mr BLOTTEAU est élu au 1er tour de scrutin **2e ADJOINT** responsable des **JEUNES** :
 - . Négocier l'acquisition ou la reprise d'un terrain.
 - . Organiser des rencontres sportives.
 - . Encadrer sérieusement les jeunes.

4. Election du 3e Adjoint :

- 2 candidats : Mr KLUR Didier et Mr WANECQUE Jean-Michel.
- Après un vote à bulletin secret, Mr KLUR Didier est élu au 1er tour de scrutin **3e ADJOINT** responsable des **FETES** :
 - . Etablir la liaison Conseil.Comité d'Animation Culturelle.
 - . Rechercher, établir les contrats avec les artistes, les exposants.
 - . Organiser les fêtes.

5. Election du 4e Adjoint :

- Un seul candidat : Mr WANECQUE Jean-Michel.
- Après un vote à bulletin secret, Mr WANECQUE Jean-Michel est élu au 1er tour de scrutin **4e ADJOINT** responsable du **PARCOURS du COEUR** et co-responsable de la **BIBLIOTHEQUE** avec Mr DUBOIS Denis :
 - . Organiser le parcours du coeur.
 - . Assurer le fonctionnement de la bibliothèque (tenir une partie des permanences).

X X X

Le Maire et les Adjointes s'engagent à laisser une partie de leur mandat.

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Séance du 25 mars 1989

FORMATION des COMMISSIONS - VOTE du BUDGET PRIMITIF

Les 15 membres du Conseil sont présents.

1. RESPONSABILITES DIVERSES :

Tous les responsables et délégués sont désignés à l'UNANIMITE.

- Responsable des animaux errants : BUQUET Michel.
- Responsables du Centre Aéré : BLOTTIAUX Christian et DUBOIS Denis.
- Délégués aux écoles : SANIEZ Maurice - OBLED Benoît.
- Délégués au S.I.R.E.L. : SANIEZ Maurice - LEDIEU Thérèse.
- suppléants : AZAMBRE Monique - BLOTTEAU René.
- Délégués au S.I.T.O.A. : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis.
- Délégués à la surveillance des fossés (curage - entretien - respect) :
OBLED Benoît - LEDIEU André.
- Délégués au Syndicat d'électrification : RAVERDY René -
AZAMBRE Monique.
- Délégué à la prévention routière : FONTAINE Didier.
- Délégués au S.I.A.N. et S.I.D.E.N. : KLUR Didier - FONTAINE Didier.
- Responsables de la bibliothèque : DUBOIS Denis - WANEQUE Jean-Michel.
- Conseillers membres du Comité d'Animation Culturelle :
SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - KLUR Didier -
RAVERDY René - AZAMBRE Monique - WANEQUE Jean-Michel - DUBOIS
Denis - MARIN Jean-Maurice - LEGRAND René - LEDIEU Thérèse -
BLOTTIAUX Christian.
- Délégués à la révision des listes électorales des chefs d'entreprises, leurs conjoints : VINCHON Michel - HAUTECOEUR MOY Muriel.

2. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Le Conseil propose, à l'unanimité de ses membres :

- Commissaires titulaires : BASU YAU Alfred - LEGRAND René -
BRONSARD Francis - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - BLOTTIAUX
Christian - OBLED Benoît - WANEQUE Jean-Michel - AZAMBRE Monique
LEDIEU Thérèse - KLUR Didier - CAPPELIEZ Georges (CROIX-CALUYAU).
- Commissaires suppléants : PRUVOT Emile - HAUTECOEUR Kléber -
LEDIEU André - MARIN Jean-Maurice - DUBOIS Denis - BUQUET Michel -
RAVERDY René - LARDENOIS Pierre - LEGRAND Michel - CAUDMONT Zénon
CLAISSE Fernand - BEUVAIN Suzette (de CROIX-CALUYAU).

Parmi les personnes désignées par le Conseil, Mr le Directeur des services fiscaux de VALENCIENNES désignera :

- 6 commissaires titulaires.
- 6 commissaires suppléants.

3. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : C.C.A.S. (ancien B.A.S.) :

- Mrs OBLED Benoît - BUQUET Michel - DUBOIS Denis et BLOTTIAUX Christian, qui ont obtenu la majorité absolue (15voix), sont désignés membres du C.C.A.S.

- Le nouveau C.C.A.S. étant ainsi constitué :
 Président : SANIEZ Maurice.
 Membres désignés par le Conseil : OBLED Benoît - BUQUET Michel-
 DUBOIS Denis - BLOTTIAUX Christian.
 Autres membres : FONTAINE Alzir - CAUDMONT Zénon - BRIATTE
 Félix - VINCENT Jacques.

4. SYNDICAT DES EAUX DE FOREST-CROIX :

- Mrs SANIEZ Maurice et LEDIEU André, ayant obtenu chacun 15 voix, sont désignés membres du Syndicat des eaux de FOREST-CROIX.
- Le nouveau Syndicat des eaux étant ainsi constitué :
 Président : SANIEZ Maurice, Maire de FOREST.
 Vice-Président : LEMAIRE Daniel, Maire de CROIX.CALUYAU.
 Autres membres : LEDIEU André - PARDOUX Pierre.

5. ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Le mandat des délégués élus par le Conseil Municipal prendra fin en 1990.
 La désignation des nouveaux membres se fera à cette époque.

6. COMMISSIONS DIVERSES :

Les membres des commissions sont tous désignés à l'UNANIMITE.

Commission des écoles : SANIEZ Maurice - OBLED Benoît -
 LEDIEU Thérèse - KLUR Didier -
 WANECQUE Jean-Michel - BLOTTEAU
 René - FONTAINE Didier.

Commission des travaux : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier
 BLOTTEAU René - LEDIEU André -
 LEGRAND René - OBLED Benoît -
 RAVERDY René - AZAMBRE Monique.

Commission chargée du "suivi du dossier" du terrain de sports : SANIEZ Maurice - KLUR Didier - BLOTTIAUX
 Christian - LEGRAND René - RAVERDY René -
 BUQUET Michel - OBLED Benoît.

7. FIXATION DU TAUX DES 4 TAXES :

Le Conseil décide de ne pas augmenter le taux communal des quatre taxes : LE TAUX FIXE PAR LA COMMUNE EST LE MEME DEPUIS 1987.

8. BUDGET PRIMITIF :

- En investissement, le Conseil retient :
 1. L'achat d'une urne transparente réglementaire :
 1445 F. H.T (avec une subvention de 1200 F).
 2. L'achat d'un tableau d'affichage à l'entreprise de Mr MERCIER
 (environ 4000 F. H.T).
 3. L'achat d'un photocopieur CANON (avec agrandissement et
 réduction).

PRIX H.T	23.500	F.
REPRISE	5.700	F.

17.800 F.

Il faut noter qu'en fait, l'ancien photocopieur restera à la Commune.
 Il sera attribué à l'école.

Les fournitures (encre-papier) feront partie du budget scolaire. Les réparations éventuelles seront à la charge de la Commune.

4. L'achat d'instruments de musique :
5000 F qui viennent s'ajouter aux 5000 F prévus au budget 1988.

5. L'achat de bacs à fleurs :
5000 F qui viennent s'ajouter aux 5000 F prévus au budget 1988.

Le budget primitif 1989 est voté à l'unanimité des 15 membres présents.

CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST

Séance du 21 avril 1989

QUESTIONS DIVERSES.

- 12 présents.
 - absents excusés : WANECQUE Jean-Michel - RAVERDY René - MARIN Jean-Maurice.
1. Circulation automobile dans les ruelles de Mrs BRUNOIS et JOLY :
 - Il est demandé aux automobilistes et motocyclistes qui empruntent ces ruelles étroites de rouler à très faible allure.
 - A l'unanimité, le Conseil décide de faire poser dans ces ruelles des panneaux "ROULEZ AU PAS".
 2. Invitations aux différentes manifestations :
 - A chaque cérémonie ou manifestation, tous les habitants de notre village sont cordialement invités.
 - Des invitations seront affichées à la Mairie et dans les commerces.
 - Des invitations seront portées au domicile des membres du Conseil en exercice, aux membres du Comité d'Animation Culturelle, aux membres du C.C.A.S., aux anciens combattants (pour les fêtes patriotiques du 8 mai et du 11 novembre), et aux enseignants.
 - La délibération a été prise à l'unanimité.
 3. Centre aéré :
 - Messieurs BLOTTIAUX et DUBOIS sont reconduits dans leurs fonctions d'organisateurs.
 - Mr PETIT est reconduit dans ses fonctions de Directeur.
 - Mrs BLOTTIAUX, DUBOIS et PETIT sont chargés du recrutement des moniteurs qui devront être âgés de plus de 18 ans au 1er juillet 1989.
 4. Prêt des chaises de la salle des fêtes :
 - A l'unanimité, le Conseil décide de prêter ces chaises aux seuls habitants de la Commune pour un forfait de 5 Francs par chaise et par week-end.
 - Une caution de 300 Francs sera demandée et rendue au retour du matériel en bon état.

5. Réponse à donner à la Direction Départementale de l'Agriculture :

- La D.D.A. informe le Conseil et le C.C.A.S. que Mr Emile DUPONT, locataire de 7 hectares et demi de terres et de prairies appartenant à la Commune et au C.C.A.S., demande l'AIDE à la CESSATION d'ACTIVITE LAITIERE.
- Pour cette affaire, les membres du C.C.A.S. ont été invités. Sont présents : CAUDMONT Z. - BRIATTE F. - FONTAINE A. - est absent et excusé VINCENT J.
- Les membres des 2 assemblées sont d'abord surpris de ne pas avoir été informés par le locataire. Ils s'inquiètent d'apprendre que les QUOTAS LAITIERS vont quitter les terres concernées.
- La Commune et le C.C.A.S. vont subir une dépréciation importante au niveau du capital correspondant à ces terres : ce qui est dommageable pour l'ensemble des Administrés et des Assistés de la Commune.
- L'ensemble des 2 assemblées ne manifeste aucune hostilité à ce que Mr Emile DUPONT perçoive son indemnité, mais il est regrettable que l'intéressé n'ait pas choisi la remise de son exploitation, et en particulier les 7 Ha 50 concernés, aux agriculteurs de la Commune.
- Mr DUPONT aurait perçu un capital sensiblement équivalent.
- Cette solution ne peut évidemment être envisagée qu'à la condition que Mr DUPONT n'exige pas une seconde fois une cession totale de nos terres en faveur du même agriculteur.
- Les membres de l'Assemblée décident d'écrire à Mr le Ministre de l'Agriculture pour obtenir les dernières informations concernant ces quotas laitiers.

6. Recherche d'un terrain pouvant convenir à un terrain de sports :

- Pour ne pas pénaliser un agriculteur en activité, la seule solution est la reprise de terres lors d'un départ à la retraite.
- Des terrains peuvent convenir. Ils sont situés en face de l'habitation de Mr BARBIEUX Amédée.
- Il s'agit des parcelles :
 - a) ZH 139 (86 ares) appartenant à Mme LECOCQ de BUVIGNIES.
 - b) ZH 41 (1ha 33ares) appartenant à Mme DUPONT D'OBIES.
 - c) ZH 40 (1ha 24ares) appartenant à Mr MILLOT, mais plus éloignée du centre du village.
- Les 2 premières parcelles sont occupées par Mr Paul CAPPELIEZ et la 3e par Mr Pierre LOBELLE.
- A l'unanimité, le Conseil décide de faire une offre aux 2 premiers propriétaires pour le rachat de leurs terres, sur la base de 25.000 F l'hectare au lieu de 18.000 F, prix couramment pratiqué.
- Si l'offre était refusée, une procédure de récupération serait mise en place.
- Bien entendu, l'agriculteur partant à la retraite sera indemnisé suivant le barème légal départemental.
- Si la transaction s'effectue rapidement et avec l'accord de toutes les parties concernées, les membres du C.C.A.S. autoriseront Mr CAPPELIEZ à faire l'acquisition de la parcelle du C.C.A.S. qu'il occupe route du POMMEREUILL (95 ares).

De ce fait, Mr CAPPELIEZ pourra céder cette parcelle à l'agriculteur qu'il aura choisi et pour l'indemnité "fumures et arrière-fumures" qu'ils déterminent ensemble.

DES TERRAINS PLUS PLATS OU MIEUX PLACES EXISTENT DANS LA COMMUNE.

LE CONSEIL ETUDIERA TOUTES LES PROPOSITIONS DE VENTE, D'ECHANGE QUI LUI SERONT SOUMISES.

RECRUTEMENT des T. U. C.

- A partir du 1er août prochain, la Commune embauchera 2 T.U.C. habitant de préférence à FOREST.
- La durée de ce stage est d'UN AN maximum.
- La rémunération est de 1250 F/mois, plus une prime communale de 100F/mois.
- Les futurs stagiaires doivent être âgés de 16 à 25 ans.
- La durée du travail est de 20 heures par semaine.
- Prière de s'inscrire en Mairie d'urgence.

X X X

TAILLE des HAIES.

Comme chaque année, les propriétaires ou les locataires doivent tailler les haies, en particulier le long des routes et des fossés. La circulation est plus facile et la visibilité est accrue. De plus, le travail des ouvriers qui entretiennent la voirie est facilité. Pensez à eux !

Merci de faire ce travail le plus rapidement possible.

X X X

FLEURIR SON VILLAGE.

Chaque année, nombreux sont les villages qui participent au concours départemental des VILLAGES FLEURIS. A FOREST, bon nombre de nos concitoyens font un effort et passent du temps à égayer leur devanture. Qu'ils soient remerciés et qu'ils encouragent leur voisinage à les imiter. C'est quand même plus flatteur pour nous et nos enfants de vivre dans un village propre et accueillant. Il y a aussi une autre raison qui devrait nous inciter à fleurir le village. En effet, d'après les statistiques, il est prouvé que les automobilistes ralentissent dans la traversée des villages fleuris. Peut-être veulent-ils profiter plus longtemps des fleurs et des arbres ?

X X X

RECUPERONS LE VERRE PARTICIPONS A LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER.

Votre commune a fait l'acquisition d'un container pour récupérer le verre (seulement le verre !)
Ce verre sera vendu et le produit de la vente ira à la recherche contre le cancer, uniquement.

X X X

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT.

Séance du 3 avril 1989.

Présents : SANIEZ Maurice - CLAISSE Michel - LEDIEU André -
RICHARD Roger - OBLED Benoît - BUQUET Michel -
Absents : BARBIEUX Amédée - PRUVOT Bernard - LOBELLE Pierre -
RAVERDY René - DRUESNE Lucien -

1. Problème du fossé situé à la limite du territoire FOREST - SOLESMES

Le Président donne lecture de la copie de la lettre de la Chambre d'Agriculture à Mr le Sous-Préfet de CAMBRAI.

Il apparaît que des nuisances se produisent dans les champs situés sur le territoire de SOLESMES.

Dans un autre courrier, la D.D.E. estime que la seule solution à ce problème consiste à recréer les fossés qui existaient et qui ont été comblés lors du remembrement de SOLESMES.

2. Rappel de tous les impayés :

Le Bureau unanime demande que tout soit fait pour que les retardataires paient rapidement.

3. Présentation du Budget Primitif :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à	105.000 F
et en section d'investissement à	26.330 F

Le bureau unanime approuve ce budget.

4. Réfection des chemins :

Le bureau décide de poser des cailloux aux endroits suivants :

- 1 camion chemin Chapelle Ste Croix.
- 1 camion chemin ruelle du Bois.
- 1 camion chemin reliant la rue de VALENCIENNES au vieux chemin de SOLESMES.
- 2 camions chemin de NEUVILLY.
- 1 camion chemin de SOLESMES.
- 1 camion chemin du Rejet.
- 1 camion chemin aux vaches.
- 1 camion chemin dit "Mme VANESSE"

Ces cailloux seront mis en place par les agriculteurs utilisant ces chemins.

Prière d'en faire la demande au Président quand les conditions atmosphériques le permettront.

INFORMATIONS DIVERSES.

- Quête effectuée dans le village le 23/04/89 pour la recherche contre le cancer : 472 Francs.
- Voyage scolaire : le mardi 23 mai à PARIS.
- Fête scolaire : le dimanche 25 juin après-midi.



AVANT
PENDANT
APRES
LE PARCOURS
DU COEUR



ETAT CIVIL.

DECES :

14 décembre 1988	:	LEGUESCLOU Yvette vve BRIATTE (50ans)
12 février 1989	:	DEPREZ Adèle vve VALETTE (90ans).
16 février 1989	:	KULASZA Eugénie vve MICHALSKI(85 ans)

LE PARCOURS DU COEUR.

Dans beaucoup de communes, le nombre de participants a notoirement baissé. A FOREST, il n'en a rien été.

Le dimanche 23 avril, une centaine de marcheurs (et de coureurs) était au départ. Les plus entraînés ont parcouru 11km et les autres 8km.

Au retour, chacun a apprécié un rafraîchissement ou un chocolat chaud.

A l'année prochaine.

OUVERTURE DE LA MAIRIE.

PERMANENCES

- La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 13H30 à 17H30 et le samedi de 10H à 12H.
 - Monsieur le Maire tient une permanence à 16H45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
 - La Mairie est maintenant équipée d'un répondeur-enregistreur. Vous pouvez laisser un message. Il sera pris en compte.
- TELEPHONE : 27.77.41.04



